



Réunion : 30 octobre 2025 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal : N° 10

Présidence : M. RAFFARD Pierre

Présents : MM. COURTAUD Gilles, MONGIN Thierry, ROUILLERE Christian

Consultation tél : M. BERFORINI Joseph

Secrétaire de séance : Mme TENAILLE Anaïs

1 – F.M.I.

1.1 Echec F.M.I.

Compétitions football - SENIORS M, SENIORS F, JEUNES

Le responsable officiant pour accéder à l'ouverture de l'application doit obligatoirement :

- 1) avoir : Une TABLETTE présentée par le club recevant, en bon état de fonctionnement.
- 2) avoir : le CODE Identifiant de son club et son MOT DE PASSE.

Pour accéder à une équipe ou toutes les équipes de son club, il doit avoir les droits d'accès ouverts par le Correspondant Footclubs, dans Utilisateurs Footclubs.

Il faut que cette personne soit habilitée « gestionnaire de la FMI » validée, cochée, auprès des équipes rattachées.

Suite aux informations reçues de la FFF, il est constaté que de multiples échecs ont eu lieu sur le territoire national. Il est précisé que ces échecs sont dus en majeure partie par l'utilisation d'une ancienne version de la FMI par les clubs.

Les clubs doivent impérativement utiliser la V5 de la FMI.

Comme indiqué dans son PV du 09/10/2025 et suite à de multiples communications auprès des clubs, la Commission applique à compter du 09/10/2025 une amende forfaitaire de 20€ en cas d'échec FMI lié à l'utilisation d'une ancienne version de la FMI.

RAPPEL

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception.

Journées des 25 et 26/10/2025

CHAMPIONNAT D4A

Match N°54694965 – GARCHIZY FR PORT 2 / DRUY BEARD 2

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs.
- enregistre le résultat : **GARCHIZY FR PORT 2 (11/2) DRUY BEARD 2**

La Commission attire l'attention du club de GARCHIZY FR PORT sur le fait de ne pas faire de récupération de rencontre entre deux matchs sur la même tablette, ce qui engendre systématiquement un échec FMI.

2 - ABSENCE de DELEGUE / DIRIGEANT / EDUCATEUR sur le banc

Il est rappelé à tous les clubs, qu'il est obligatoire qu'un délégué/dirigeant/éducateur majeur soit renseigné sur la FMI, le cas échéant sur Feuille de match papier, et doit être présent le jour du match sur le banc de touche, sous peine de sanction financière.

Toute omission constatée, sauf cas fortuit, sur Feuille de Match, FMI, ne sera pas restituée.

Journées des 25 et 26/10/2025

CHAMPIONNAT D2

ST PIERRE 1 / E. MOUX BRASSY 1

Absence de dirigeant sur le banc de E. MOUX BRASSY.

Conformément aux dispositions financières du DNF, la Commission inflige une amende de 20€ à l'E. MOUX BRASSY pour absence de dirigeant.

CHAMPIONNAT D3

CIE IMPHY 2 / OLYMPIQUE ST MARTIN 1

Absence de dirigeant sur le banc de CIE IMPHY.

Conformément aux dispositions financières du DNF, la Commission inflige une amende de 20€ à CIE IMPHY pour absence de dirigeant.

3 – CHAMPIONNATS -Seniors

3.1 RESERVE

MM RAFFARD et ROUILLERE n'ont pas pris part à l'étude de ce dossier et aux délibérations.

- **DEPARTEMENTAL 1**

Match N°53963383 –VAUZELLES 3 / CHARRIN 1

Réserve d'avant match du club de CHARRIN, régulièrement confirmée en date du 27 octobre 2025, via la messagerie officielle du club ainsi libellée :

«Je soussigné(e) ANSION ANTHONY licence n° 2543149776 Capitaine du club A.S. DE CHARRIN formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club VAUZELLES A.S.A., pour le motif suivant : des joueurs du club VAUZELLES A.S.A. sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain »

